

## URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « Aventure Parc – Wavre », représentée par Monsieur Visart Yannick dont les bureaux se trouvent Rue Sainte-Anne 152 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue Sainte-Anne, 152 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section L n°3M, 8C, 9B2.

La demande actuelle vise à construire un espace de parking supplémentaire de 35 places, à régulariser une activité dite "Fly-line" et à construire un hangar de stockage ; que la demande comporte les caractéristiques suivantes :

**Pour le hangar :**

- Une emprise au sol de 115m<sup>2</sup> environ ;
- Une hauteur sous corniche de 3m89 et du faitage de 5m82 ;
- Constitué d'une structure métallique avec un bardage bois ajouré de couleur naturelle ; une toiture en tôle métallique de teinte gris anthracite (RAL 7016) ; des gouttières métalliques pendantes de teinte gris anthracite (RAL 7016) ; une porte coulissante métallique de teinte gris anthracite.

**Pour la Fly-Line :**

- Une Fly-Line d'une distance à vol d'oiseau de 330 mètres avec un dénivelé de 13 mètres ;
- Un socle en bois de 3m90 sur 5m71.

**Pour les parkings :**

- 45 places de parkings neuves, d'une emprise au sol de 15 ares ;
- Revêtements en dolomie concassée de porphyre pour la voie giratoire intérieure de 4m de large ;
- Des places de parkings en gravier gris 14/10 sans bordure ;
- Une nouvelle clôture de 2m de hauteur de type Heras coloris RAL 6014 au pourtour du parking ;
- L'abattage de 14 arbres.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional. Le projet prévoit de construire en zone forestière reprise au plan de secteur.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : François-Xavier Van Damme), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1<sup>er</sup> étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le mardi 28 novembre de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

**L'enquête publique est ouverte le 24 novembre et clôturée le 8 décembre 2023.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 23/234.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 8 décembre à 11h, au Service Urbanisme.

A Wavre, le 14 novembre 2023